

DIRECTION NATIONALE DES LIBERTES PUBLIQUES  
DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA REGLEMENTATION

**ARRETE**  
A/2009 **1573** /MATAP/CAB/DNLPAJR/09

PORTANT AGREMENT DE L'UNION DEMOCRATIQUE POUR LE RENOUVEAU ET LE PROGRES

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DES AFFAIRES POLITIQUES

- Sauvati*
- VU Le Communiqué N°001/CNDD du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour le Développement et la Démocratie
  - VU La loi Organique N°91/02/CTRN portant Charte des Partis Politiques ;
  - VU L'Ordonnance N°006/PRG/CNDD du 29 Décembre 2008, portant Création d'un poste de Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
  - VU L'Ordonnance N°007/PRG/CNDD du 29 Décembre 2008, portant Attributions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
  - VU L'Ordonnance N°008/PRG/CNDD du 29 Décembre 2008 ; portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
  - VU Le Décret D/2009/001/PRG/CNDD/SGPRG/ du 14 janvier 2009, portant Nomination des Membres de Gouvernement;
  - VU La Demande formulée par l'Union Démocratique pour le Renouveau et le Progrès

ARRETE

**Article 1er/** Le Parti Politique dénommé **UNION DEMOCRATIQUE POUR LE RENOUVAU ET LE PROGRES «UDRP»** est autorisé d'exister et de mener ses activités sur toute l'étendue du territoire national.

**Article 2/** Le Parti Politique dénommé **Union Démocratique pour le Renouveau et le Progrès «UDRP»** est tenu de respecter les dispositions de la charte des Partis politiques et de celles de ses statuts et du règlement intérieur.

**Article 3/** Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et Publié au Journal Officiel.

Conakry... **07 JUL. 2009** .....

**AMPLIATIONS**

PRG/SGG.....	2
Primature.....	2
<b>UDRP</b> .....	5
CNDD.....	2
CENI.....	
MJ.....	
MEF.....	
Archives/.....	



**Dr FRÉDÉRIC KOLIE**